



Procès-verbal de l'assemblée communale du 02 mai 2024

<u>Présidence</u>	:	M. Laurent Gremaud, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	36
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	Laurence Buchs, secrétaire communale Daniella Pasquier, administratrice des finances

Il est 20h00 lorsqu'au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens présents et les remercie cordialement pour leur participation à cette assemblée des comptes 2023.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 15 du 12 avril 2024, par avis, par affichage au pilier public et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch ainsi que sur l'application iGruyère.

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont Madame Catherine Firuz, Présidente de la commission financière, Madame Christiane Oberson, membres de la commission financière, Monsieur André Vial, Monsieur François Jaussi et son épouse.

M. le Syndic, avant de continuer, demande à l'assemblée si toutes les personnes présentes ont bien acquis le droit de vote communal conformément à l'article 2a de la loi sur l'exercice des droits politiques.

M. le Syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : M. Jérôme Pugin pour la table 1, M Valentin Rotzetter pour la table 2 + 3, M François Buntschu pour la table 4 avec la table du Conseil communal.

M. le Syndic demande s'il y a une objection à cette nomination. Puisque ce n'est pas le cas, **M. Le Syndic** remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée et leur demande d'informer la secrétaire, Mme Laurence Buchs du nombre de participants : M. Pugin (5 sièges), M. Rotzetter (11sièges), M. Bunstschu (20 sièges). La majorité absolue est donc de 19 voix.

Il précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

(art. 18 al. 4 : les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage.)

M. le Syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support digital afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le Syndic, avant de commencer, souhaite la bienvenue à Madame Jeanne Rüschi, nouvelle conseillère communale en charge des dicastères laissés vacants par le départ de Mme Amey (Santé et Sociale) et la remercie pour son engagement et son travail.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :



1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022

(Il ne sera pas lu, il a pu être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, selon l'art. 13 RELC et sur le site internet de la commune)

2. Comptes 2023

- 2.1 Comptes de résultats
- 2.2 Comptes des investissements
- 2.3 Rapport de la commission financière
- 2.4 Approbation des comptes

3. Investissement

- 3.1 Réfection partielle de la route de Montilier

4. Informations

5. Divers

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda et demande de bien vouloir l'approuver en levant la main.

Résultat du vote : Le Tractanda est approuvé à l'unanimité

M. le Syndic propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal.

M. le Syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic considère le document comme adopté.

M. le Syndic passe au point 2 du tractanda.

2. Comptes 2023

2.1 Comptes de résultats



M. le Syndic procède à la présentation des comptes 2023. Les comptes 2023 sont projetés au beamer et mis à disposition dans la salle. La commission financière présentera ensuite son rapport sur la base du rapport de l'organe de révision externe.

M. le Syndic explique que c'est la deuxième année que les comptes de résultats sont présentés selon la norme MCH2. Cette norme impose l'établissement de la liste des comptes dépassant CHF 6'000.- et 20% du montant alloué au budget. **M. le Syndic** explique qu'avec le passage à MCH2, le nombre de compte a doublé. Les comptes 2023 ont pu être consultés sur le site internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal et de ce fait seuls les différents chapitres seront présentés.

M. le Syndic précise qu'à l'élaboration du budget, les prélèvements sur la réserve liés au retraitement du patrimoine administratif ont été fractionnés dans différents chapitres. Mais ceux-ci devaient se trouver dans le chapitre 9. C'est pourquoi il y a des différences dans certains chapitres.

0 – Administration (M. le Syndic, Laurent Gremaud) : en charge CHF 454'494.10 et en revenu de CHF 201'967.77

M. le Syndic commence par le compte 012 « exécutif » qui a environ CHF 9'000.- de charges en raison de la réduction des heures effectuées.

De plus, Le sous-compte 0290.3144.05 « Entretien de la vieille église » présente un dépassement d'un montant de CHF 12'868.- correspondant à la mise en place d'une barre de sécurité sur une partie de la toiture de la vieille église. Le sous-compte 0290.3150.00 « Entretien mobilier & installation technique » présente un dépassement de CHF 8'795.30 pour l'achat d'une nouvelle sono en accord avec la commission financière.

Le compte 0290.4470.00 « location de parquet + divers » nous avons une augmentation des revenus de 20'000.- due au contrat de servitude avec le Groupe E qui est renouvelé tous les 50 ans.

M. le Syndic demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Mélanie Biemann** pour le chapitre suivant.

1 – Ordre et sécurité publique, défense (Conseillère. Mélanie Biemann) : en charge CHF 115'878.42 et en revenu de CHF 65'030.85

Mme Mélanie Biemann explique qu'au chapitre 1, il y a une augmentation des charges de CHF 17'052.92 et des revenus de CHF 21'107.05. Cette augmentation est en grande partie due à la participation à la mensuration officielle qui se trouve en charge au compte 1400.3130.01 avec un dépassement de CHF 15'736.70. Ce montant a été partiellement refacturé et le revenu est au compte 1400.4260.00.

Mme Mélanie Biemann continue avec le sous-compte 1500.3612.11 qui a été créé pour le transfert au secours sud fribourgeois des taxes non-pompier perçues par la commune. La perception de la taxe est comptabilisée, elle, au sous-compte 1500.4200.00. Le compte 16 : Défense présente une diminution des charges de CHF 4'751.65. Le sous-compte 1610.3612.00 « participation communale aux frais du stand de tir » a un dépassement de CHF 6'281.40 pour la mise en conformité des cibles du stand de tir. Toutefois le montant a été prévu au budget au compte no 1610.3151.00.

Mme Mélanie Biemann poursuit en déclarant que les autres comptes n'apportent pas de commentaires de sa part.

Mme Mélanie Biemann demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **M. Lucas Grandjean** pour le chapitre suivant.

2 – Formation (Conseiller M. Lucas Grandjean) : en charge CHF 1'239'997.90 et en revenu CHF 139'462.30



M. Lucas Grandjean prend la parole et explique que n'ayant pas encore reçu les résultats, des comptes 212 « Ecole primaire II (école primaire 3H-8H) » les valeurs dans les différents comptes sont les valeurs du budget. Une rectification se fera dans les comptes 2024. **M. Lucas Grandjean** continue avec le sous-compte 2170.3113.00 « Matériel informatique » : qui concerne l'équipement des classes d'Echarlens de beamer. Ce sous-compte présente un dépassement de CHF 1'985.- en comparant au budget prévu. Le sous-compte 2170.3144.00 « entretien exceptionnel du bâtiment » : présente un montant de CHF 2'427.55 qui n'a pas été budgétisé pour le remplacement du chauffe-eau.

Le compte 218 « AES » présente une diminution des charges CHF 58'159.90 et une diminution des revenus de CHF 46'784.90. **M. Lucas Grandjean** explique que le déficit est moins important qu'annoncé dans le budget 2023. La part communale à la prise en charge du déficit de l'AES est imputée au compte 2180.3612.00 et se monte à CHF 7'003.50 au lieu des CHF 19'459.50.

Le sous-compte 2300.3637.01 « subvention de fin d'apprentissage » présente une différence de CHF 5'000.- en comparant au budget 2023, en raison du nombre de demandes qui a été sous-estimé. **M. Lucas Grandjean** conclut que les autres comptes étant principalement des charges de transfert, ils n'apportent pas d'autres commentaires de sa part.

M. Lucas Grandjean demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour le chapitre suivant.

3 – Culture, Sports et Loisirs (Conseiller Hervé Romanens) : en charge CHF 70'240.73 et pas de revenu

M. Hervé Romanens prend la parole et explique que ce chapitre englobe la participation à la salle de la culture CO2, la participation à Option Gruyère, les dons aux sociétés et la participation AISG Régions sports.

M. Hervé Romanens précise que le sous-compte 3290.3636.02 présente une augmentation de CHF 3'289.15, la commune d'Echarlens ayant offert, à tous les enfants du cercle scolaire, un tee-shirt souvenir des RJG. Pour le reste, ce sont principalement des charges de transfert qui n'amènent pas de commentaires.

M. Hervé Romanens demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **Mme Jeanne Rüschi** pour le chapitre suivant.

4 – Santé (Conseillère Mme Jeanne Rüschi) : en charge CHF 368'603.59 et en revenu CHF 3'457.40

Mme Jeanne Rüschi prend la parole et précise que ce chapitre présente une diminution des charges d'un montant de CHF 28'100.41 par rapport au budget 2023. **Mme Jeanne Rüschi** explique que ce sont principalement des charges de transfert qui n'amènent pas de commentaires particuliers. **Mme Jeanne Rüschi** précise tout de même que le compte 422 « service de sauvetage » présente un montant négatif de CHF 309.46 en raison d'un remboursement d'excédents des années antérieures par le RSSG.

Mme Jeanne Rüschi demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au chapitre suivant.

5 – Prévoyance sociale (Conseillère Mme Jeanne Rüschi) : en charge CHF 382'975.96 et en revenu CHF 987.30

Mme Jeanne Rüschi présente pour ce chapitre une diminution des charges de CHF 27'732.89 par rapport au budget 2023. Il s'agit principalement des charges de transfert qui n'amènent pas de commentaires de sa part.

Mme Jeanne Rüschi demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **M. François Robadey** pour le chapitre suivant.

6 – Trafic et télécommunication (Conseiller François Robadey) en charge CHF 291'397.62 et en revenu CHF 9'089.83



M. François Robadey explique pour ce chapitre que par rapport au budget, la commune a des charges et des revenus qui ont augmentés. Certains postes ont été sous-estimés comme le sous-compte 6150.3101.02 « sable et sel pour déneigement » en raison du remplissage de sel du silo (stock important). Il rajoute que le stock est encore important en raison de l'hiver doux. Concernant le sous-compte 6150.3137.01 « Impôts et permis véhicules », **M. François Robadey** explique qu'il avait été mis au budget au sous-compte 6150.3134.01 « Redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds (RPLF) ». Le sous-compte 6150.3151.01 « entretien des véhicules » présente un dépassement de CHF 5'776.- dû à des réparations non prévues et des frais d'expertises. Le sous-compte 6150.3161.00 « Location silo à sel Taufix » a un dépassement CHF 4'200.30- en raison d'une location annuelle depuis 2023 qui n'était pas prévu. Ce chapitre englobe aussi des charges de transfert comme le fond fédéral d'infrastructures ferroviaires, l'indemnité d'exploitation du trafic régional.

M. François Robadey demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour les comptes suivants.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire : en charge CHF 676'686.75 et en revenu CHF 624'587.16

Compte 71 (Conseiller Pascal Mauron) – Approvisionnement en eau en charge CHF 248'029.41 et en revenu CHF 248'029.41

M. Pascal Mauron explique que Le sous-compte 7100.3105.00 « achat d'eau » montre une diminution de CHF 6'038.75 par rapport au budget. Suite à différentes mises en garde sur la consommation d'eau courante 2023, **M. Pascal Mauron** constate que le message est passé et il remercie la population pour l'effort fourni. Le sous-compte 7100.3105.01 « perte eau et soutirage » présente une diminution de CHF 2'222.75 par rapport au budget 2023 en raison de moins de fuites sur le réseau et c'est plutôt une bonne nouvelle. Le sous-compte 7100.3131.00 « Honoraires et prestations de service » a un montant de CHF 2'378.- en charge qui n'avait pas été budgétisé, il s'agit de la mise à jour du cadastre eau par la société Ribì. Le sous-compte 7100.3143.01 « canalisations/entretien du réseau par des tiers » présente un dépassement de CHF 6'334.60 en raison d'un remplacement de conduite après une fuite ce dépassement a été fait en accord avec la commission financière. Le sous-compte 7100.3510.00 « Attributions au financement spécial maintien de la valeur » présente un dépassement de CHF 84'619.07 par rapport au budget pour équilibrer le compte. Cette réserve a été possible par le revenu dû à la dissolution de l'AMER. Le sous-compte 7100.3612.10 « participation ACAPE, associations de communes » un dépassement de CHF 3'544.- par rapport au budget due à l'augmentation des frais fixes par habitant. Le sous-compte 7100.4240.01 « Vente d'eau » en revenus CHF 127'278.35 au budget CHF 140'000.- ce montant est directement lié au compte « achat d'eau ». Le sous-compte 7100.4862.00 « Dissolution de l'AMER » en revenu un montant CHF 98'248.46, cette fois l'affaire AMER est réglée, **M. Pascal Mauron** explique que cette fois les citoyens et citoyennes d'Echarlens ne devraient plus en entendre causer !

M. Pascal Mauron demande s'il y a des questions concernant ces comptes comme ce n'est pas le cas, il poursuit.

Compte 72 (Conseiller Pascal Mauron) - Traitement des eaux usées en charge CHF 257'634.55 en revenu CHF 257'634.55 compte équilibré

M. Pascal Mauron explique que le sous-compte 7200.3612.00 « Participation aux frais de l' AIS » présente en charge un montant de CHF 78'275.70 alors qu'au budget un montant de CHF 89'775.50 avait été mis. Cette diminution est due à une nouvelle clé de répartition des communes membres de l' AIS qui joue en notre faveur. Notre commune est presque tout en séparatif.



M. Pascal Mauron demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. François Robadey** pour le compte suivant.

Compte n° 73 (Conseiller François Robadey) – Gestion des déchets : charge CHF 95'806.05 et en revenu CHF 84'561.95

Le compte des déchets présente un taux de couverture de 88%. Ce taux fluctue d'année en année et dépend du prix d'achat des différents déchets. **M. François Robadey** donne l'exemple du sous-compte 7300.3130.03 « vieux-papier » qui a en charges CHF 4'164.95 de plus que prévu dans le budget en raison de l'augmentation importante des taxes de reprise du vieux papier.

Pour le reste, ce compte n'amenant pas d'autres commentaires, **M. François Robadey** demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Le Syndic pour le compte suivant.

Compte n° 79 (Conseiller M. le Syndic, Laurent Gremaud) - Aménagement du territoire en charge CHF 65'383.05 et en revenu CHF 33'222.90

M. le Syndic prend la parole, il indique que le compte présente une augmentation des charges de CHF 13'561.60 par rapport au budget 2023 et en parallèle une augmentation des revenus de CHF 21'137.-

M. le Syndic indique également que le sous-compte 7900.3000.00 « salaires du personnel » présente une augmentation de CHF 3'312.56 par rapport au budget en raison de l'augmentation du nombre des dossiers engendrant une augmentation des heures de l'administration. **M. le Syndic** continue avec le sous-compte 7900.3199.00 « remboursement cartes constructions » qui présente une augmentation de CHF 4'200.- par rapport au budget. **M. le Syndic** précise que ce sous-compte doit être mis en parallèle avec le sous-compte 7900.4210.01 cartes de constructions qui lui présente une augmentation du revenu de CHF 4800.- par rapport au budget 2023.

M. le Syndic n'ayant pas de commentaires supplémentaires, il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour le chapitre suivant.

8 – Economie publique (Conseiller Hervé Romanens) en charge CHF 19'489.42 et en revenu CHF 312.50

M. Hervé Romanens prend la parole et présente le sous-compte 8180.3636.02 « participation au captage d'eau, alpage Pie Rouge de syndicale Rue » qui a une différence de CHF 3'148.05 due à la participation quant à l'approvisionnement en eau de l'alpage assurée par le syndicat de Rue pour l'été 2022.

M. Hervé Romanens n'ayant pas de commentaires supplémentaires, il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **Mme Mélanie Biemann** pour le chapitre suivant.

9 – Finances et impôts (conseillère Mélanie Biemann) en charge CHF -104'523.97 et en revenu CHF 2'704'434.34

Mme Mélanie Biemann prend la parole et présente et explique les comptes suivants :

Le sous-compte 9100.3180.00 « Diminution de la provision pour débiteurs douteux » d'un montant de CHF - 53'824.41 est une réserve qui a dû être diminuée, c'est pourquoi elle apparaît comme une charge négative en tant qu'écriture comptable.

Le sous-compte 9100.4000.00 « Impôts sur le revenu des personnes physiques » présente une diminution de revenu de CHF 60'000.- due aux départs de certains contribuables dont les revenus n'ont pas été compensés par les nouveaux arrivants.

Le compte 9100.4000.10 « Impôts sur le revenu des PP - années précédentes » présente une diminution de revenu de CHF 17'728.90.



Le compte 9100.4000.30 « Impôts sur les prestations en capital » présente une augmentation de CHF 61'129.60. Cet impôt provient principalement des personnes qui prennent le capital à leur retraite. Pour le budget nous prenons une moyenne des dernières années pour calculer ce montant. **Mme Mélanie Biemann** précise que ce montant est difficile à juger. Le sous-compte 9100.4010.10 « Impôts sur le bénéfice des PM - années précédentes » représente les impôts des entreprises. **Mme Mélanie Biemann** explique que le montant de CHF 60'966.35 provient essentiellement du bénéfice des ventes immobilières. Ce montant influence aussi l'Indice de Potentiel Fiscal de la commune car il est calculé entre autres avec les impôts ce qui aura pour conséquence d'augmenter les charges de transferts.

Mme Mélanie Biemann continue avec le compte 9101 « Impôts communaux spéciaux » qui présente une augmentation des revenus d'un montant de CHF 114'983.70. Cette augmentation est principalement due aux ventes immobilières que sont les impôts sur les mutations et les gains immobiliers. **Mme Mélanie Biemann** explique que ces impôts sont toujours très difficiles à estimer, c'est pourquoi nous sommes toujours prudents lors de l'élaboration du budget. Le sous-compte 9900.3611.00 « Participation à la recapitalisation de la CPPEF » d'un montant de CHF -75'156.42 est la dissolution de la réserve faite pour la recapitalisation de la caisse de pension de l'état. Le sous-compte 9900.4895.00 « Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du PA » d'un montant de CHF 143'129.40 a été distribué dans différents chapitres au budget mais doit se trouver dans un compte dans le chapitre 9. Ce montant sera disponible chaque année jusqu'en 2031 pour combler le réamortissement du patrimoine administratif lors de la réévaluation en 2022.

Mme Mélanie Biemann n'ayant plus de commentaires sur ce chapitre, elle demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, **Mme Mélanie Biemann** passe la parole à **M. Le Syndic** pour le résumé des différents chapitres.

M. le Syndic prend la parole et présente le résumé des chapitres qui montre un bénéfice de CHF 234'088.93. **M. Le Syndic** explique que le budget élaboré était serré de façon à éviter les mauvaises surprises. Un avantage dans l'élaboration d'un budget serré est de ne pas faire de dépenses inutiles ou à la va-vite et de le regretter par la suite. **M. le Syndic** constate une diminution des bénéfices de plus de CHF 200'000.- par rapport aux comptes 2022 qui s'explique principalement par des charges qui augmentent et des revenus qui diminuent. **M. Le Syndic** précise que les charges ont augmenté d'environ CHF 86'000.- au niveau des écoles des revenus moindres d'environ CHF 133'000.- au niveau du compte finances et impôts. De plus, les charges de transfert ne cessent d'augmenter pendant que les revenus diminuent.

M. le Syndic résume par l'idée que le bénéfice va permettre à la commune d'envisager de futurs travaux. Mais qu'il faut garder à l'esprit qu'il ne faut pas se relâcher lors de l'élaboration du budget, de façon à retarder au maximum le moment où il faudra augmenter les impôts.

M. le Syndic explique que depuis la mise en place du plan comptable MCH2, une liste des comptes ayant un dépassement supérieur à CHF 6'000.- et 20% du budget doit être présentée à l'assemblée. La liste est présentée au beamer. **M. le Syndic** précise que les comptes ont déjà été commentés lors de la présentation de chaque chapitre et qu'ils ne seront pas revus.



Compte	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart 2023	
		Charges	Charges	Charges	Explicatif
0290.3144.05	Entretien de la vieille église	12 868.00		12 868.00	barres de sécurité tour de la toiture
0290.3150.00	Entretien mobilier & install.techniques (Croix-Verte)	15 795.30	7 000.00	8 795.30	remplacement de la sono - accord de la CF
1400.3130.01	Participation à la mensuration officielle et l'information	18 136.70	2 400.00	15 736.70	voir compte 1400.4260.00 - refacturation
1500.3612.11	Versement du produit des taxes aux SSF	31 631.25		31 631.25	voir compte 1500.3612.10 du budget
1610.3612.00	Participation communale aux frais du stand de tir	7 186.40	905.00	6 281.40	mise en conformité du stand de tir
2181.3612.10	AES La Passerelle - déficit	27 184.10		27 184.10	voir compte 2181.3612.00 du budget
7100.3143.01	Canalisations / entretien du réseau par des tiers (travaux)	26 334.60	20 000.00	6 334.60	remplacement conduite après fuite - accord de la CF
7100.3510.00	Attributions au financement spécial maintien de la valeur	106 155.57	21 536.50	84 619.07	pour équilibre du compte

M. le Syndic passe au point 2.2 du Tractanda

2.2 Comptes d'investissements

M. le Syndic fait le constat que des travaux sont toujours en cours de réalisation. Certains pourront être bouclés l'année prochaine qu'ils sont signalés en orange sur les comptes distribués. M. Le Syndic les énumère : il s'agit de l'informatique – Toiture du restaurant -planification projet de génie civil – Route du Ranto – Route du Sapier -PIEP et règlement communal – Travaux PGEE suite.

M. le Syndic passe la parole à Mme Mélanie Biemann. Mme Biemann explique que la commune a des investissements pour un montant d'environ CHF 687'000.- et des recettes pour un montant de CHF 266'680.-. La différence par rapport au budget provient des travaux qui n'ont pas été finis en 2023 comme la route du Ranto et du Sapier.

Mme Mélanie Biemann demande s'il y a des questions concernant les comptes d'investissements. Comme ce n'est pas le cas, Mme Mélanie Biemann fait le décompte des investissements terminés.

Décomptes des investissements terminés à fin 2023 :

Bouclément : chemin de Pra-Tillon

Chemin Pra Tillon (est)		cpte 6150.5010.08	
Décompte final			
Budget voté en assemblée le	15.12.22	CHF	30 000,00
Total des dépenses		CHF	-27 942,70
Solde non utilisé		CHF	2 057,30
Subvention de la confédération			30,00%
Subvention du canton			27,00%



Bouclément : épuration Le Lignal et les Trois Moulins

Epuration Le Lignal et Les Trois Moulins cpte (71.501.17) 7200.5032.05

Décompte final

Budget voté en assemblée le	19.12.13	CHF	69 500,00
Total des dépenses		CHF	-93 809,00
Taxes de raccordement ménages privés		CHF	14 040,00
Dépassement du crédit		<u>CHF</u>	<u>-10 269,00</u>

Bouclément : réfection de la route sur les Fourches

Réfection de la route sur les Fourches cpte 6150.5010.04

Décompte final

Budget voté en assemblée le	09.12.20	CHF	50 000,00
Total des dépenses		CHF	-46 242,80
Solde non utilisé		<u>CHF</u>	<u>3 757,20</u>

Subvention de la confédération	30,00%
Subvention du canton	27,00%

Bouclément : réfection marquage et signalisation - rallonge

Réfection marquage et signalisation - rallonge cpte 6150.5010.01

Décompte final

Budget voté en assemblée le	11.12.19	CHF	30 000,00
Budget voté en assemblée le	15.12.22	CHF	15 000,00
Total des dépenses		<u>CHF</u>	<u>-45 245,15</u>
Dépassement du crédit		<u>CHF</u>	<u>-245,15</u>



Boucllement : route des Chesaux – Phase 1

Route des Chesaux - Phase 1		cpte 6150.5010.05	
Décompte final			
Budget voté en assemblée le	09.12.20	CHF	340 000,00
Total des dépenses		CHF	<u>-219 672,95</u>
Solde non utilisé		CHF	<u>120 327,05</u>
Subvention de la confédération			30,00%
Subvention du canton			27,00%

Boucllement : route des Chesaux – Phase 2

Route des Chesaux - Phase 2		cpte 6150.5010.06	
Décompte final			
Budget voté en assemblée le	16.12.21	CHF	188 500,00
Total des dépenses		CHF	<u>-130 259,70</u>
Solde non utilisé		CHF	<u>58 240,30</u>
Subvention de la confédération			30,00%
Subvention du canton			27,00%

Boucllement : route de Pra Barzin

Route du Pra Barzin		cpte 6150.5010.07	
Décompte final			
Budget voté en assemblée le	16.12.21	CHF	272 500,00
Total des dépenses		CHF	<u>-191 024,35</u>
Solde non utilisé		CHF	<u>81 475,65</u>
Subvention de la confédération			30,00%
Subvention du canton			27,00%

Mme Mélanie Biemann passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il présente le bilan.



Bilan

Le bilan n'apportant pas de commentaire particulier de la part de **M. le Syndic** et aucune question n'étant posée, **M. le Syndic** passe aux engagements hors bilan.

Les engagements hors bilan se montent à CHF 1'937'564.89 il s'agit de la part de la commune d'Echarlens pour les associations intercommunales.

COMMUNE D'ECHARLENS

Engagement hors bilan 2023

Annexes au comptes no 4

AIS Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin Sionge

Part de la commune à l'endettement de l'Association	CHF	778'049.00
---	-----	------------

Cycle d'orientation de la Gruyère - Bulle - La Tour-de-Trême - Riaz

Part de la commune à l'endettement	CHF	1'165'848.00
------------------------------------	-----	--------------

Association de communes de la Gruyère pour l'exploitation d'Humilimont

Part de la commune à l'endettement	CHF	41'528.00
------------------------------------	-----	-----------

Association Régionale la Gruyère

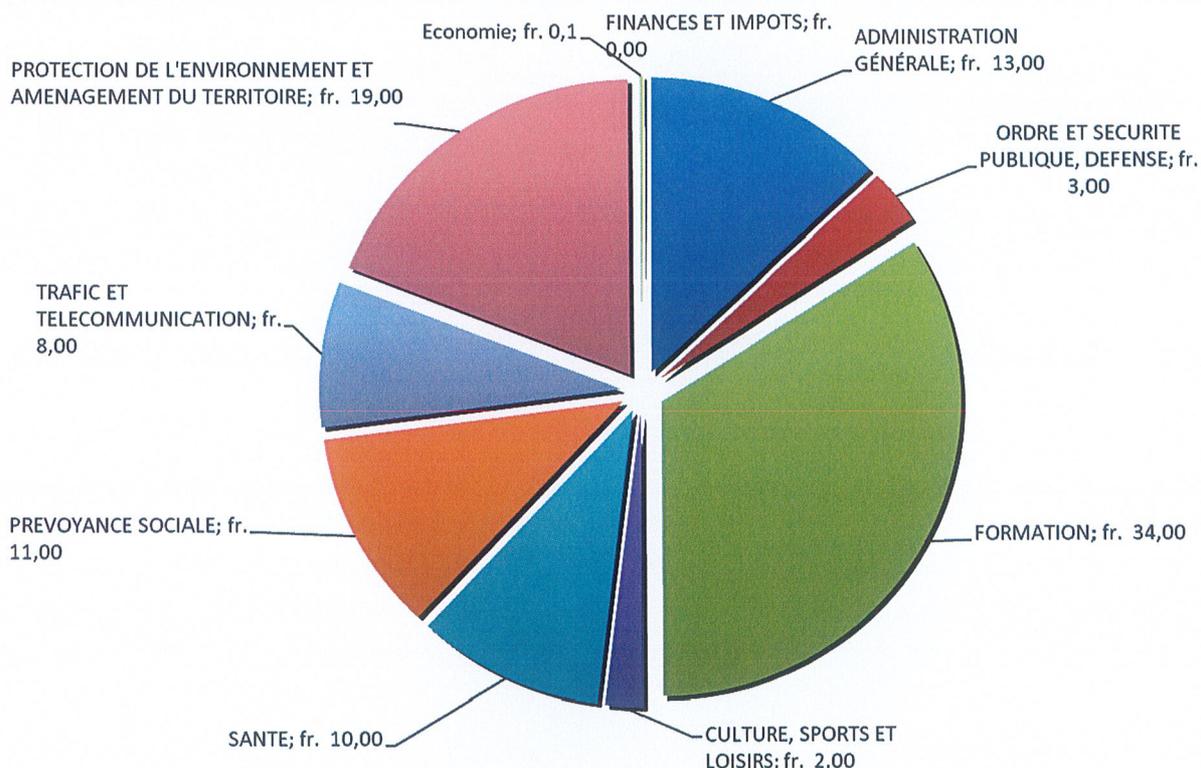
Part de la commune à l'endettement	CHF	-47'860.11
------------------------------------	-----	------------

Total		1'937'564.89
-------	--	---------------------

M. Le Syndic présente le graphique des dépenses :

Graphique des dépenses

Le graphique présentant la répartition des charges par secteur :



- Les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charge ;
- Les 3 postes de charges principaux sont la formation, puis la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire enfin l'administration générale.

M. le Syndic explique que par rapport aux comptes 2022, les postes formations sont identiques, nous constatons une diminution pour le compte Administration Générale de CHF 2.- ainsi que le compte Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Les autres charges augmentant légèrement. La répartition des charges varie un peu d'année en année mais le total des charges augmente.

On constate que le 1/3 des dépenses va pour la formation.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il lit uniquement la dernière partie du rapport de la fiduciaire car il était disponible dans son intégralité sur le site de la commune ainsi qu'au bureau communal.

« Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 62 LFCo, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »



M. le Syndic ne présente pas le rapport de gestion relatif aux comptes 2023 car il était également disponible sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal et sur les tables de cette assemblée. **M. le Syndic** explique que ce rapport est une analyse de la situation financière actuelle de la commune ainsi qu'une analyse plus fine au moyen d'indicateurs financiers.

Avant de passer la parole à **M. François Buntschu**, membre de la commission financière, **M. le Syndic** profite de remercier très sincèrement les membres de la commission financière avec qui les relations sont toujours excellentes.

2.3 Rapport de la commission financière

M. François Buntschu prend la parole : « La commission financière et le conseil communal se sont rencontrés le 8 avril 2024 afin d'examiner les comptes de fonctionnement et d'investissements 2023. Ceux-ci vous sont présentés ce soir en assemblée communale, et les comptes de fonctionnement présentent une situation bénéficiaire à hauteur de CHF 234'088.93, pour un total de charges de CHF 3'515'240.52 et de revenus de CHF 3'749'329.45. Les discussions avec le Conseil communal ont été constructives et ont apporté toutes les réponses à nos questions. Sur cette base et après lecture du rapport de révision de la Fiduciaire Cuennet Sàrl, nous recommandons donc à l'assemblée d'accepter les comptes 2023 tels que présentés »

M. le Syndic tient à remercier la commission financière pour son travail et la collaboration qui est toujours un plaisir. **M. le Syndic** tient également à remercier l'administratrice des finances Mme Daniella Pasquier pour son travail admirable durant cette année.

M. le Syndic reprend la parole et propose d'approuver les comptes 2023.

2.4 Approbation des comptes

M. le Syndic propose de passer au vote les comptes 2023 et précise que selon l'article 18 al.3 de la Loi sur les communes, les sept membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le Syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2023 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

Abstention : 0

Avis contraire : 0

Résultat du vote : Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

M. le Syndic passe la parole à **M. François Robadey** pour le point suivant.

3. Réfection partielle de la route Montilier : coût de l'investissement CHF 40'000.-

M. François Robadey prend la parole, il demande à l'assemblée d'accorder un investissement de CHF 40'000.- pour la réfection partielle de la route Montilier. **M. François Robadey** explique que la route a subi à la hauteur de la partie bleue au niveau de la maison de M. Vienne et Mme Uldry (photo 1) un défoncement. Lors de forte pluie, l'eau descend dans leur garage.

Le Conseil communal a fait faire une étude par un bureau d'ingénieur et a décidé de mettre, à la hauteur de la maison, un aquadrain pour éviter que l'eau inonde le garage et d'enlever les pavés (photo 2 et 3) pour faire un goudronnage au bord de la route.



M. François Robadey demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

M. Philippe Gremaud prend la parole et demande si le goudron sera à la même hauteur que le béton ou s'il sera légèrement plus haut pour nommer un semblant de trottoir. **M. François Robadey** répond que toute la technique n'est pas encore réglée mais normalement le niveau sera à la même hauteur. Ce à quoi **M. Philippe Gremaud** répond que c'est dommage. **M. François Robadey** répond qu'il est impossible de mettre un boudin car les voitures toucheraient, le niveau sera légèrement surélevé pour que l'eau parte dans les gargouilles.

M. Philippe Gremaud aimerait que cet emplacement soit nommé pour que les personnes sachent où passer.

M. François Robadey répond que le Conseil va étudier cette demande.



Photo 1



Photo 3



Photo 2

M. le Syndic prend la parole et donne la parole à **M. François Buntschu** pour le préavis de la commission financière.

M. François Buntschu déclare qu'ayant reçu toutes les informations nécessaires, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter l'investissement tel que présenté concernant la réfection partielle de la route de Montilier, pour un montant de CHF 40'000.-.



M. le Syndic remercie la commission financière et demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas. M. Le Syndic passe au vote et demande que les citoyens et citoyennes qui acceptent l'investissement d'un montant de CHF 40'000.- pour la réfection partielle de la route de Montilier lèvent la main.

Abstention : 0

Avis contraire : 0

Résultat du vote : L'investissement est donc approuvé à l'unanimité

M. le Syndic remercie l'assemblée.

M. le Syndic passe au point 4 du Tractanda

4. Informations du Conseil communal

M. le Syndic explique que suite à la réorganisation de l'administration, chaque collaboratrice a un numéro de téléphone distinct qui se trouve sur le site internet.

M. le Syndic donne les vacances de l'administration pour cet été et précise que la fermeture sera du 22 juillet au 11 août compris. Il rappelle également que les informations sur notre commune se trouve sur le site d'iGruyère.

Concernant le PAL, **M. le Syndic** explique où en est la commune. Pour information, la commune a, en effet, reçu une synthèse. Plusieurs éléments sont remis en cause et cela donne le droit à la commune d'être entendu. C'est-à-dire que si la commune n'est pas d'accord avec certains points, elle a la possibilité de les défendre. Les personnes concernées par ces points bloquants ont été personnellement averties, leur laissant également le droit d'être entendues. Les points remis en cause et pour lesquels nous faisons valoir notre droit d'être d'entendus sont : le retrait de Champotey du PHM, l'abaissement de l'IBUS concernant certains bâtiments en ZIG (dont le bâtiment communal), les ERE pour ce qui concerne la Tourbière, les balcons baignoires pour les ZCPP (zone centre à prescription particulière).

M. le Syndic passe la parole à **Mme Jeanne Rüsçh**.

Mme Jeanne Rüsçh prend la parole et présente au nom de la commission senior les événements organisés par la commission séniors pour les retraités. **Mme Jeanne Rüsçh** demande aux personnes concernées de réserver la date du 21 août (un courrier sera envoyé courant du mois de juin pour donner plus de détails). De plus un deuxième événement se déroulera courant de l'automne.

M. le Syndic remercie **Mme Rüsçh** pour les informations et propose de passer au point suivant du tractanda.

5. Divers

M. le Syndic rappelle que c'est avec plaisir que les conseillers accueillent les informations, propositions de l'assemblée. De plus, **M. le Syndic** rappelle que les citoyens et les citoyennes peuvent en tout temps contacter les conseillers communaux ou l'administration pendant les heures d'ouverture.

La parole est donnée à l'assemblée pour les divers.



M. Nicolas Savoy prend la parole concernant le tout-ménage reçu au mois d'avril et l'utilisation du parking de la Paroisse. **M. Nicolas Savoy** explique, que lors des 2 dernières assemblées organisées au restaurant de la Croix-Verte (17/04 lors de l'assemblée de la Landi de Bulle et lors de l'assemblée des patoisans), la parcelle qu'il exploite au bord de la route cantonale était bordée de voitures. **M. Nicolas Savoy** demande des explications au Conseil communal.

M. le Syndic répond que le Conseil est conscient du problème et des discussions avec le restaurateur, **M. Gloanec**, ont eu lieu. **M. Gloanec** a été mis au courant que les organisateurs doivent utiliser également le parking de la Paroisse. **M. Nicolas Savoy** répond que pour l'instant cela ne fonctionne pas. **M. François Robadey** prend la parole. Ce n'est pas à l'autorité communale de gérer le parking du restaurateur. Il précise que dans les convocations, les organisateurs devront présenter le parking de la Paroisse. **M. Nicolas Savoy** répond que pour le moment ça ne marche pas et que c'est à chaque fois pareil.

M. Nicolas Savoy a une autre remarque concernant le tout-ménage et les directives concernant les mises à l'enquête. **M. Savoy** se rend compte qu'à certains endroits des choses se font et il n'y a pas eu connaissance de permis de construire. Il se demande comment ça se passe. **M. Savoy** voit des façades ouvertes, des DIN métalliques et demande des explications. **M. le Syndic** répond que les conseillers ne peuvent pas tout voir. **M. Nicolas Savoy** répond que lorsqu'il va déposer ses branches à Fontanoux, il voit des DIN sorties de terre, une façade ouverte et un tunnel mis en place mais il n'a jamais vu de mise à l'enquête et demande si tous les habitants sont à la même enseigne dans la commune. **M. le Syndic** répond que tous les habitants sont à la même enseigne et qu'il n'a pas les explications. **M. Jean-Philippe Yerly** prend la parole pour signaler à **M. Savoy** que les objets cités ont été mis à l'enquête pour mise en conformité.

Mme Inge Chenaux prend la parole concernant la qualité de l'eau. Début avril, **Mme Chenaux** a fait un contrôle de l'adoucisseur et ils se sont rendus compte que l'eau n'était plus à 38°F mais à 19°F.

Mme Chenaux demande si la commune pourrait informer des changements de dureté de l'eau.

M. Pascal Mauron prend la parole. Il explique qu'il y a eu un problème avec les pompes du puits qui ont lâché et les pompes ont tardé à venir (1 mois de retard sur le chantier). **M. Mauron** explique que c'est pour cette raison que l'eau est prise chez EauSud qui est beaucoup plus basse en calcaire. Normalement la semaine prochaine, l'eau devrait de nouveau être prise sur le puits et donc plus calcaire. **Mme Chenaux** demande si la commune prend l'eau de Marsens et Echarlens. **M. Mauron** répond que la commune a l'eau de l'ACAPE dont les nappes phréatiques sont dans cette zone. Il explique qu'il y a beaucoup de brassage en raison de la conduite de transport qui va du réservoir de Vaucens jusqu'à la station de pompage de l'ACAPE. Toutes les tant d'heures, il y a un renouvellement de l'eau de la conduite pour ne pas avoir de problème mais qui a pour conséquence des variations de la dureté. **M. Mauron** ajoute que l'information de modification de la dureté de l'eau sera mise sur iGruyère (visible également sur le site de la commune). **Mme Chenaux** fait remarque que la tuyauterie souffre aussi au changement de dureté. **Mme Chenaux** remercie pour la réponse.

M. Olivier Deschenaux prend la parole concernant la parcelle 50 et demande si un projet est prévu. **M. le Syndic** répond que pour l'instant rien n'est prévu pour cette parcelle. **M. Deschenaux** demande si le Conseil n'a pas d'idée. **M. François Robadey** prend la parole pour dire que la Commune réfléchit à comment faire. Une demande d'achat a été faite par le bureau qui a acheté la parcelle 49 et le Conseil a décidé de ne pas vendre (poumon de la commune). **M. Robadey** rajoute qu'actuellement il n'y a pas d'intérêt à vendre la parcelle, les comptes étant bons. L'idée est de garder la parcelle en main de la commune.

M. Philippe Gremaud prend la parole pour revenir sur ce qui se passe avec l'AMER car il n'a pas compris ce qu'il se passait avec les CHF 98'000.-. **M. Pascal Mauron** répond qu'il s'agit de la dissolution de l'AMER. Il rappelle que cela fait des années que le Conseil revient avec ce sujet à chaque assemblée. **M. Philippe Gremaud** demande si l'AMER change de nom. **M. Mauron** répond que non, elle a été dissoute en 2017, il s'agit de l'Association Marsens Riaz Echarlens mais le problème financier n'avait pas été réglé.

M. Gremaud demande si la commune a toujours l'eau de l'AMER. **M. Mauron** répond que l'eau vient de l'ACAPE (même eau mais pas même association). **M. Philippe Gremaud** demande si la commune a toujours



le droit d'eau. **M. Pascal Mauron** répond que oui. **M. Philippe Gremaud** demande pourquoi la commune a touché CHF 98'000.-. **M. Pascal Mauron** rappelle que Riaz était déjà sorti de l'AMER, seul Marsens et Echarlens restaient dans cette association. Chaque commune a repris les infrastructures qu'elle avait. Pour Echarlens, il y avait principalement la conduite de transport qui va de Vaucens à la station de pompage. Pour Marsens qui avait beaucoup plus d'infrastructures, ça été revalorisé et été recalculé (vu qu'Echarlens avait participé aux frais). **M. Philippe Gremaud** remercie pour la réponse.

Mme Inge Chenaux prend la parole et pose la question au sujet de la commune unique et demande si la commune est contre ou si la commune a changé d'avis.

M Le Syndic prend la parole et dit que le Conseil communal est très partagé mais plutôt contre. **Mme Chenaux** déclare qu'elle a été à la séance à Cerniat qui était très intéressante. **Mme Chenaux** pose la question concernant le vote sur la continuation des travaux est ce que si **Mme Chenaux** vote oui est ce que c'est un vote pour la commune unique ou pour faire des districts. **Mme Chenaux** précise qu'il y a beaucoup de voix qui disent que l'idéal est de faire d'abord des districts et après une commune unique. **M. le Syndic** répond que c'est pour continuer l'étude sur la commune unique.

M. Daniel Gremaud prend la parole et aimerait revenir sur la campagne d'information et sur la votation populaire qui interviendra le 09/06/2024 sur une consultation pour poursuivre l'étude des travaux en vue d'une commune unique en Gruyère. **M. Daniel Gremaud** poursuit en rappelant que le Conseil communal d'Echarlens a émis publiquement un avis négatif sur la poursuite des réflexions et de l'analyse pour une commune unique. Il rajoute que **M. le Syndic** a expliqué lors d'une précédente assemblée que la peur des communes était de perdre leur liberté et que tout soit géré par Bulle. A la lecture des documents émis par l'ARG, aucune région ne détiendrait de majorité ni à l'exécutif ni au législatif donc ce risque, selon **M. Daniel Gremaud**, n'existe pas et n'est pas un argument acceptable de la part de l'autorité communale. **M. Daniel Gremaud** poursuit en déclarant que l'autorité communale n'a pas jugé utile de participer à la séance d'information de la Préfecture le 24/04 à Riaz. Cette absence remarquée des représentants de la commune est particulièrement regrettable et inadmissible. Pour son compte, c'est un camouflet vis-à-vis de la Préfecture et des citoyens de la commune d'Echarlens. **M. Daniel Gremaud** demande si le Conseil communal ne souhaite pas entendre d'arguments favorables ou se bloque-t'il sur sa seule persuasion ou d'autres raisons personnelles vis-à-vis de Bulle. **M. Daniel Gremaud** rappelle que selon le dossier de la Préfecture, ce projet profiterait surtout aux petites communes. **M. Daniel Gremaud** pose la question si Echarlens est une grande commune ?

M. Daniel Gremaud rappelle qu'à ce stade, il ne s'agit pas de décider pour la réalisation d'une commune unique mais bien uniquement d'une étude pour examiner la faisabilité d'une telle chose. Le fait d'être contre une étude qui mettrait en évidence les avantages et les inconvénients de cette réalisation est un comportement d'obscurantisme et de repli sur soi-même. **M. Daniel Gremaud** revient sur le sujet de l'autonomie, sur CHF 3 millions 100 de dépenses, 2.3 millions sont des charges de transfert. Les dépenses sur l'entretien des routes qui sont aussi importantes, il y a aussi des exigences importantes notamment en matière d'AF, la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut. **M. Daniel Gremaud** continue avec le règlement communal d'urbanisme, il se souvient des années de péripéties et de coûteuses notes d'honoraires pour aboutir enfin à un règlement avec pour conséquence une réduction d'environ 1/3 de places de parc autorisées lors des constructions. **M. Daniel Gremaud** demande quel poids a eu la commune pour cet objet à cette occasion, il ne répond directement rien, aucun. **M. Daniel Gremaud** poursuit en déclarant que maintenant la commune s'étonne que des locataires utilisent le parc de l'église (par ailleurs intégralement payé par les contribuables) pour être réprimandé dans chaque bulletin communal. Il demande quelle alternative offre le Conseil communal à ses utilisateurs, Mobul ? non donc rien. **M. Daniel Gremaud** poursuit concernant les dettes, il déclare que la quasi-totalité des dettes de la commune concerne les dettes aux associations intercommunales auxquelles la commune est dépendante. **M. Daniel Gremaud** poursuit avec le taux fiscal actuel (0.7), une mise en garde est faite à chaque assemblée sur la fragilité de ce taux donc avec une augmentation du taux, celui-ci rejoindrait le taux estimé pour la commune unique. Sa conclusion est que l'indépendance de



gestion opposée à une participation à une commune unique est un faux argument. **M. Daniel Gremaud** demande pour conclure si le Conseil communal a proposé à la société de Jeunesse de venir chanter le 1^{er} mai à l'assemblée.

M. le Syndic prend la parole pour répondre concernant sa présence à la séance de Riaz : il s'est excusé auprès de M. Le Préfet car il avait des obligations professionnelles et a délégué M. François Robadey (vice-Syndic) qui était présent. **M. Daniel Gremaud** rajoute que ce n'est pas ce qui était écrit dans la presse mais prend note et déclare que pour le reste son texte subsiste. **M. le Syndic** répond que chaque citoyen est libre de penser et de voter ce qu'il veut. **M. Daniel Gremaud** rétorque que **M. le Syndic** représente les citoyens d'Echarlens. **M. le Syndic** répond que c'est pour cette raison qu'il faut aller voter le 09/06. De plus, tous les conseillers n'étaient pas d'accord sur le sujet mais une tendance est sortie. **Mme Chenaux** prend la parole pour dire que M. Le Préfet veut arriver à la commune unique. **Mme Lise Ruffieux** prend la parole pour dire que ce n'est pas vrai et que si le non l'emporte au sondage il y aura un autre travail, ou autre solution pour la commune unique. **M. François Robadey** prend la parole pour expliquer que l'idée de la votation est d'avoir une tendance. **Mme Chenaux** prend la parole, elle explique que dans le journal La Gruyère ils ont écrit qu'il y a un article cantonal qui peut obliger. **M. François Robadey** répond que cet article cantonal vaut pour les communes ne pouvant pas se gérer elles-mêmes ou avec de graves soucis financiers. La commune d'Echarlens est apte à se gérer avec une situation financière saine. **M. François Robadey** rappelle que la votation est pour la poursuite des travaux et pas la commune unique. De plus, il rajoute que même si une majorité de non l'emporte, le comité de pilotage regroupant les 25 syndicats de la Gruyère continuera à travailler car des choses devront être faites et une réflexion devra avoir lieu (regroupement des services techniques). **M. François Robadey** rajoute que le Conseil communal a pris note qu'il y aura une suite et participera avec beaucoup de plaisir et d'intérêt car une vision doit être faite pour peut-être dans 20 ans pour le futur des petites communes (beaucoup de charges de transfert, de moins en moins d'autonomie, des communes ont du mal à trouver des conseillers...). **M. François Robadey** rajoute que M. Le Préfet a une assez bonne vision et a très bien présenté la chose. **Mme Chenaux** demande s'il veut faire une commune unique sans Jaun. **M. François Robadey** répond que pour l'instant on n'en sait rien et que ce n'est pas tout à fait juste, la seule chose qui est juste c'est que Jaun ne veut pas aller avec Charmey (pas de commune la Vallée de la Jogne). **M. Robadey** a eu une discussion avec **M. le Syndic de Jaun, M. Mooser**, qui lui a dit autant la commune unique que la commune Vallée de la Jogne. **M. François Robadey** ne sait pas ce qu'il va se passer mais encourage les citoyens et les citoyennes à voter le 09/06 pour le vote de continuer ou non le processus. **Mme Chenaux** répond que de l'argent sera dépensé et que le processus sera engagé. **M. François Robadey** répond que c'est la population qui aura le dernier mot. Il rappelle que nous sommes en démocratie. **M. Daniel Gremaud** prend la parole pour dire que si le Conseil communal donnait un préavis plutôt positif pour faire une étude celle-ci serait mieux perçue par les citoyens de la commune. De plus, **M. Daniel Gremaud** trouve dommage car c'est un esprit d'ouverture d'au moins étudier. **M. François Robadey** répond qu'il ne peut que donner raison à **M. Daniel Gremaud**. **M. François Robadey** rappelle que c'est une vision du futur et ce sont les citoyens des communes qui auront le dernier mot. **M. Bernard Pugin** prend la parole et déclare que chacun a une conscience personnelle, et à son avis ce n'est pas le rôle du Conseil communal d'influencer le vote. **M. François Robadey** rappelle que le Conseil ne s'est pas positionné par rapport au vote du 09/06 et n'a pas fait de communiqué. **M. Daniel Gremaud** rajoute que le Conseil communal a donné un préavis négatif dans la consultation auprès des Conseils communaux. **M. Pascal Mauron** et **M. le Syndic** répondent qu'ils étaient dans leur droit.

M. Jacques Pugin prend la parole et déclare que ce qui est trompeur c'est que dans la presse il a été écrit que plusieurs Syndics interrogés ont répondu qu'ils étaient favorables mais pas forcément le reflet du Conseil communal. Est-ce que la vision des syndicats interrogés est la vision de l'ensemble du Conseil ?

M. François Robadey prend la parole pour dire que ce n'est peut-être pas par hasard que les séances ont commencé dans l'Intyamont qui a vécu des fusions qui se sont bien passées, cette réflexion n'engage que lui.



M. Jacques Pugin répond que la fusion ne s'est pas bien passée pour Grandvillard alors que le Syndic de Grandvillard se dit favorable à la commune unique.

Mme Lise Ruffieux pose la question concernant le parking de l'église et si celui-ci est assez bien indiqué. Des panneaux l'indiquent mais il est vrai qu'au niveau du restaurant il n'y a pas d'indications.

M. le Syndic prend note et le Conseil va regarder.

M. Jérôme Pugin prend la parole et explique que lors des manifestations sportives (ex : FC Gruyère Lac, matchs de foot) les personnes ne semblent pas vouloir utiliser le parking. Pour **M. Jérôme Pugin**, il faut une personne qui oblige les personnes à se diriger vers le parking. **M. François Robadey** répond que des discussions ont eu lieu et des courriers ont été faits. **M. Nicolas Savoy** dit qu'il faut que le restaurateur fasse son travail et organise le parking.

Mme Inge Chenaux prend la parole et pose la question si la demande de **M. Margueron** à la dernière assemblée sur la vitesse a été effectuée. **M. le Syndic** répond qu'un indicateur de vitesse est en cours d'acquisition.

Mme Chenaux parle d'une voiture « Savary peinture » qui passe sur la route alors qu'elle est interdite sauf « bordiers autorisés ». **Mme Chenaux** demande : que fait la commune concernant le passage bordier autorisé ?

M. François Robadey prend la parole et dit que ce n'est pas dans les attributions du Conseil de faire la police pour la vitesse et le passage.

Mme Inge Chenaux demande qui a proposé de mettre « bordiers autorisés » mais aucun conseiller présent ne peut répondre.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions concernant les divers. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** prend la parole pour le mot de la fin. **M. le Syndic** tient tout d'abord à remercier les personnes présentes qui ont pris le temps de participer à l'assemblée communale. Leur présence est le signe de leur engagement et de leur intérêt pour la vie de la commune. **M. le Syndic** précise que les personnes présentes méritent de la part du conseil toute leur gratitude. **M. le Syndic** souhaite également exprimer sa reconnaissance envers les conseillères et conseillers communaux en leur rappelant que leur travail a été remarquable et a grandement contribué à la bonne marche de la commune. **M. le Syndic** remercie aussi **Mireille Romanens** et **Laurence Buchs** dont l'effort continu est indispensable au fonctionnement quotidien de l'administration communale, ainsi qu'à **Daniella Pasquier**, boursière communale, qui gère les finances avec un professionnalisme exemplaires. Il rajoute que participer à la vie communale est une aventure passionnante, bien que pleine de défis. Qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau, de la construction du nouveau centre sportif ou des EMS, ou encore de répondre aux problématiques liées au vieillissement de la population, chaque jour offre l'occasion de contribuer de manière significative au bien-être de notre communauté. Il rajoute que ces enjeux sont de taille et auront un impact significatif sur les finances de la commune. À l'avenir, il faudra redoubler d'efforts et d'ingéniosité pour trouver des solutions viables afin de gérer au mieux ces charges.

M. le Syndic rappelle que le conseil communal ainsi que l'ensemble du bureau communal est déterminé à répondre aux besoins de nos citoyens aussi rapidement et efficacement que possible. Conscients que parfois les processus peuvent sembler longs, **M. le Syndic** assure la population que chaque action est menée dans l'intérêt des citoyennes et citoyens.

M. le Syndic remercie encore à toutes et tous pour leur engagement et leur participation. **M. le Syndic conclut** par ces mots : « Ensemble, nous continuons à bâtir une commune où il fait bon vivre.

Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons un bel été et une excellente soirée à tous et à toutes ! »



Commune d'Echarlens

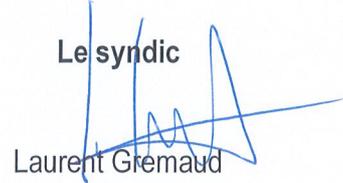
M. Le Syndic clôt l'assemblée communale à 21h26

La secrétaire


Laurence Buchs



Le syndic


Laurent Gremaud